Transcript du Livestream : Présentation de la campagne de tests antigéniques pour les salariés ayant reçu une première dose (05.01.2022)

# Intervenants

* François Bausch, Vice-Premier ministre, ministre de la Défense
* Général Steve Thull, Chef d’Etat-Major de l'Armée
* Colonel Yves Kalmes, Commandant du Centre militaire à Diekirch
* Journalistes

# Transcript

[François Bausch] Très bien. Je propose de commencer.

Je vous souhaite la chaleureuse bienvenue à cette conférence de presse ce matin avec l'armée.

J'aimerais vous présenter comment nous souhaitons organiser les tests antigéniques gratuits que le gouvernement veut mettre à disposition dans le cadre de la nouvelle loi qui entrera en vigueur le 15 janvier prochain, à savoir que le régime 3G sera obligatoire au travail.

C'est-à-dire que les travailleurs devront être vaccinés, guéris ou testés et donc si l'on ne remplit pas les deux premières conditions, il sera obligatoire de présenter un test négatif et le gouvernement souhaite aider les personnes qui ont décidé de se faire vacciner.

C'est-à-dire qui ont déjà reçu une première dose de vaccin et en attendant d'avoir un schéma vaccinal complet, l'idée est de leur proposer des tests antigéniques gratuits dans plusieurs centres de dépistage dans le pays.

Pourquoi l'avons-nous décidé ?

C'était un accord également avec les partenaires sociaux.

Nous avions promis que nous nous engagerions sur cette voie et nous sommes convaincus plus que jamais que la vaccination est une étape importante pour sortir de la pandémie et pour maîtriser ce virus.

Si vous regardez les chiffres de ces deux dernières semaines, si vous regardez l'évolution, ce n'est pas quelque chose de surprenant pour le gouvernement.

Nous nous attendions à cette évolution avec cette nouvelle variante Omicron. Nous nous attendions à cette augmentation exponentielle.

Mais on voit à quel point, il est important de se vacciner.

Cela permet de protéger sa santé. Cela permet également d'éviter des complications de santé, d'éviter des décès, de surcharger les hôpitaux. Donc, je lance un appel : laissez-vous vacciner parce que la vaccination nous aide et vous aide à nous protéger pour que nous puissions tous ensemble gérer ce virus et pour que la société dans son ensemble puisse mieux fonctionner.

Donc pour encourager les personnes à se faire vacciner, ces tests seront proposés gratuitement pour les personnes ayant reçu une première dose jusqu'à ce qu'elles puissent obtenir la deuxième dose et soient pleinement protégés et l'armée était tout de suite prête à donner un coup de main.

J'avais proposé cette idée au gouvernement.

Pourquoi ? Parce qu'entre temps, je connais bien cette administration et je pense qu'aucune autre administration n'était aussi bien organisée que l'armée et j'ai consulté le chef d'état-major de l'armée qui a dit "oui", tout de suite.

Donc je tiens à remercier l'armée et le chef d'État-Major de l'Armée qui s'est engagé et ces dernières semaines, l'armée a travaillé d'arrache-pied pour pouvoir faire cet effort.

Cela montre que notre armée rempli un grand nombre de missions, y compris civile.

L'armée est à la disposition des citoyens pour les aider en cas de besoin et c'est une situation de ce type.

Je pense également aux inondations, à la pandémie, lors de la campagne de vaccination, lors du retraçage des contacts, par exemple, c'est encore un autre exemple qui nous montre l'importance de l'armée.

L'organisation, la logistique fait que l'armée va mettre à disposition 200 personnes, donc rien que pour ce volet.

S’il y aura bien sûr la composante civile, il n'y aura pas que des militaires de carrière, mais également la composante civile. Donc c'est un effort d'envergure d'un point de vue de l'organisation qui est mis en place pour que tous puissent fonctionner.

Cette campagne va être lancée bientôt.

Comme je vous le disais à partir du 15 janvier la loi entre en vigueur et les personnes qui ont reçu une première dose de vaccin recevront un code pour pouvoir effectuer 20 tests antigéniques gratuits et donc ces codes leur permettront de se faire tester gratuitement jusqu'à ce qu'ils obtiennent la deuxième dose de vaccin, soient pleinement protégés et ainsi remplissent le régime CovidCheck Ces bons pourront être utilisés jusqu'au 28 février de cette année dans cinq centres de dépistage à travers le pays.

L'armée va nous donner des précisions.

Le test antigénique est valable 24 heures.

Donc pour pouvoir se soumettre au CovidCheck au travail, il s'agit d'un test certifié et les personnes qui se sont laissées vacciner depuis le 16 décembre peuvent donc à partir du 15 janvier prochain se rendre sur le lieu de travail en présentant ce test certifié gratuit.

Il est important de dire également que ces tests sont mis à disposition non seulement pour les résidents, mais également pour les frontaliers parce qu'il s'agit ici des emplois, des postes de travail.

Les frontaliers pourront en profiter sous les mêmes conditions que les résidents, c'est évident et cela nous permettra d'assurer la transition jusqu'à ce que ces primo-vaccinés aient un schéma vaccinal complet.

L'armée accorde une grande importance à la vaccination pour de nombreuses raisons.

C'est évident. Comme vous le savez, il y a une obligation vaccinale pour le personnel de l'armée.

Cela a été commenté dans la presse.

Cette obligation vaccinale est ancré dans une loi.

La loi du 16 avril 1979 et donc nous appliquons cette loi et cette loi dit clairement : "Le militaire peut refuser des actes médicaux portant atteinte à son intégrité physique, sauf quand il s'agit de mesures servant à la prophylaxie de maladies contagieuses ou infectieuses.".

La base légale est très claire.

Et c'est la raison pour laquelle cette obligation vaccinale est appliqué pour le personnel de l'armée.

Donc les personnes qui font partie de l'armée ou qui souhaitent rejoindre les rangs de l'armée doivent se faire vacciner.

C'est évident parce que l'armée est une infrastructure, une administration critique, qui a une importance essentielle pour que notre société puisse fonctionner.

Dans le pays et à l'étranger également.

Imaginez un instant que l'on envoie l'armée en mission, par exemple au Mali, où il faut d'ailleurs plusieurs vaccins contre la fièvre jaune contre d'autres maladies et si quelqu'un disait "je ne veux pas me faire vacciner contre telle ou telle maladie", l'armée ne pourrait tout simplement pas fonctionner.

Donc c'est nécessaire pour de nombreuses raisons et en ce moment, l'armée déploie des efforts colossaux en interne pour veiller à ce que leurs soldats soient opérationnel à tout moment et le niveau d'infection est d'ailleurs très faible dans l'armée.

Il y a eu des infections, certes, mais peu.

Pourquoi ? Parce qu'il y a eu ces efforts importants qui ont été consentis et c'est évident parce que ces effectifs doivent être opérationnelles en cas de besoin et c'est le cas en ce moment. Donc nous avons une base légale très claire en la matière et cela montre à quel point la protection accordée par la vaccination est importante pour l'armée et je vais donner la parole au chef d'état-major de l'armée, Steve Thull, pour nous faire la première partie de la présentation et puis nous donnerons la parole à monsieur Calmes qui nous expliquera en détail comment cela se passe sur le terrain au niveau opérationnel.

[Steve Thull]

Merci monsieur le ministre de céder la parole.

Effectivement, donc, nous allons placer tout d'abord les choses dans le contexte, concernant la mission qui nous a été confiée. Donc j'ai reçu la demande du ministre le 2 décembre de manière à vérifier la faisabilité donc du projet.

Nous avons directement commencé à planifier le projet.

Nous avons estimé qu'il était tout à fait réalisable.

Nous avons donc répondu par l'affirmative et de manière à pouvoir mettre tout cela en place assez rapidement dans vos besoins donc d'un personnel ordonné qui puisse mettre les choses en place le plus rapidement possible et donc le 15 décembre, la décision était prise au Conseil du gouvernement, donc de nous confier la mise en place et la gestion de ce projet.

Nous avions déjà donc la distribution des premiers bons pour les personnes qui avaient accepté la première dose, donc qui n'avaient pas encore la deuxième dose la vaccination totale.

Donc nous avons mis en place ce concept de façon tout à fait concrète parce qu'autrement, évidemment, techniquement, si les choses n'avaient pas été en place, ça n'aurait pas pu fonctionner.

Donc, grosso modo, une trentaine de personnes ont travaillé à la mise en place ou à l'organisation de la mise en place donc des différents sites.

Nous avons également tenu une vingtaine de réunions de manière ... encore une hier, d'ailleurs, réunion de conclusion.

Donc le 14 janvier, nous allons pouvoir donc tout ouvrir, tout mettre en place et comme le ministre l'a déjà dit : 200 personnes ont travaillé sur le terrain, seront déployées sur le terrain et c'est beaucoup, évidemment, sur 1000 personnes, c'est un cinquième des effectifs de l'armée, donc qui seront en main d'oeuvre en quelque sorte et nous avons donc une dizaine de personnes qui assureront l'appui au profit des différents centres.

L'armée est également impliquée dans des missions internationales, que nous continuerons également d'assumer.

Nous allons poursuivre la formation également. Nous allons poursuivre aussi l'instruction de base et donc quand des gens rejoignent l'armée, il faut les former.

C'est important parce qu'il faut que tous les militaires soient prêts à remplir les missions donc à l'extérieur, à l'étranger, mais également ici sur le territoire national de manière à pouvoir aider la population.

Et donc l'instruction de base se poursuit. Ce qui est important également, c'est que toutes les personnes qui ont servi, qui servent chez nous, donc tous les soldats, tous les militaires qui ont travaillé plus de trois ans pour l'armée sont en phase de reconversion.

Donc, ils ont la possibilité de changer de poste bien sûr et l'armée se porte garante évidemment de la réalisation de ces projets.

Donc les gens qui ont la possibilité ainsi de pouvoir exercer d'autres fonctions sans que cela donc ait un impact sur leur carrière.

Donc nous avons décidé d'organiser tout cela.

Ces personnes sont également volontaires pour nous aider et de façon générale, nous allons pouvoir poursuivre nos activités, tous les exercices supplémentaires que nous organisons vont évidemment être exécutés.

En ce qui concerne l'exécution concrète de la mission, je vais demander donc au colonel Calmes, commandant des forces, je vais donner donc la parole au colonel de manière à ce qu'il puisse nous montrer comment les choses sont organisées.

Je vous cède la parole.

[Yves Kalmes]

Merci monsieur le général.

Comment allons-nous exécuter cette mission? Bien, en fonction de la densité de la population, en fonction des divers bassins d'emploi, en fonction de l'accessibilité, en fonction également donc des capacités de l'armée de la disponibilité.

Donc, nous avons décidé de sélectionner cinq sites sur le territoire national.

Les sites donc fonctionnent en mode expéditionnaire avec les moyens de campements organique de l'armée.

Il s'agit donc de tentes. Ce ne sont pas des installations fixes.

Les créneaux donc seront répartis sur la journée.

De 6 heures du matin à 20 heures, le soir, y compris donc les week-ends.

Alors où se trouvent ces cinq sites ? Bien, dans le nord, nous avons donc la zone d'activités économiques de la "Nordstad", le "Fridhaff".

Dans l'est, nous avons donc le parking du centre culturel de Junglinster.

En ville ... j'ai parlé donc de zones d'activités nous avons deux centres qui seront opérationnels.

Donc le premier au Kirchberg à LuxExpo-Sud et j'insiste sur "Sud".

LuxExpo-Nord est un centre de vaccination fonctionnel et nous avons également le "P&R Sud Howald" et dans le région sud nous avons donc le parking "Rond-Point Raemerich".

Je voudrais signaler donc tous les sites disposent de parking, parking couvert également. Donc à proximité.

Il est important de savoir également que sur les différents sites le port du masque sera obligatoire.

Nous voici donc les créneaux d'ouverture des centres de dépistage Covid-19.

Ces créneaux, évidemment, correspondent aussi donc à la demande estimée.

Donc ils seront ouverts du lundi au vendredi, donc de 6h à 20h.

Le vendredi, nous aurons donc différents créneaux.

Le matin donc un créneau de 7 heures et l'après-midi un créneau de quatre heures parce que nous estimons que la demande pour les gens qui travaillent donc le samedi sera moins importante qu'en semaine.

Le samedi nous aurons deux créneaux de deux heures plus brefs, donc sachant évidemment que beaucoup moins de gens travaillent le dimanche.

Donc nous tenons ici compte de la demande estimée.

Or, le dimanche, nous aurons également donc un mix : quatre heures le matin, mais 7 heures l'après-midi, puisque l'on part du principe que beaucoup de gens seront sur leur lieu de travail évidemment le lundi et que la demande va augmenter en conséquence.

Sur chaque site, nous aurons donc deux files parallèles pour pouvoir vous faire dépister. Donc les primo-vaccinés quand ils arrivent sur le site ont la possibilité de choisir leur file.

Ils sont contrôlés par un membre de l'armée, on vérifie la confirmation de rendez-vous et ont vérifié également l'identité de la personne, donc une pièce d'identité est indispensable et ensuite la personne sera guidée donc vers le lieu de test.

Tous les sites seront pourvus de salles d'attentes, où les clients ont la possibilité de s'installer, en attendant la communication de leurs résultats.

En général quinze minutes, comme cela est prévu par le règlement.

Quelles sont les modalités pratiques ?

Comment les primo-vaccinés peuvent-ils accéder à ces 20 tests antigéniques certifiés gratuits ?

Monsieur le ministre l'a déjà signalé tout à l'heure, je le répète : à partir du 15 décembre, tous les primo-vaccinés ont la possibilité se rendre dans un cabinet médical ou dans un centre de vaccination.

Ils vont donc avec leur certificat de première vaccination et reçoivent 20 codes de personnalisés qui vont leur permettre de prendre rendez-vous pour effectuer donc jusqu'à 20 auto-tests antigéniques rapides et certifiés.

À partir de lundi prochain, le 10 janvier 2022, la prise de rendez vous sera possible sur le site www.covidtesting.lu.

Sur la page vous trouverez donc le bon pour 20 tests antigéniques.

Alors pour la prise de rendez-vous : donc la prise de rendez-vous est obligatoire et elle ne se fait qu'avec les codes personnalisés.

La confirmation du rendez-vous donc doit être imprimée et présentée lors du test sur le site avec donc, comme je l'ai déjà signalé, la pièce d'identité.

Le client effectue lui-même le test sous la surveillance d'un membre de l'armée luxembourgeoise.

À l'issue d'un test négatif, le document confirmation de rendez-vous sera certifié conforme au CovidCheck par un membre de l'armée luxembourgeoise et permettra au client de se rendent au travail et en cas de test positif, on demande au client impérativement de se déclarer sur covidtracing.public.lu et à partir de ce moment-là, évidemment, il ne peut pas disposer d'une certification - toute logique.

Voilà, général, je vous recède la parole.

[Steve Thull]

Et en conclusion, donc, je voudrais signaler que, bien évidemment, donc nous ne pouvons pas mettre tout cela en place sans faire appel à toute une série de partenaires, ici donc dans le pays.

Donc je tiens à remercier le Haut-Commissariat à la protection nationale, qui a notamment donc été présent dans toutes les réunions, la Direction de la santé et ensuite les différentes administrations communales.

Donc, là, où nous allons organiser, implanter donc les différents centres de dépistage.

Les administrations communales donc de Diekirch, d'Hesperange, de Jundlinster, d'Esch et bien sûr la ville de Luxembourg.

D'autres partenaires ont également contribué au projet : donc le Centre des technologies de l'information de l'État, puisque nous avons besoin donc notamment donc de pouvoir créer des sites internet, de pouvoir programmer les demandes sur les sites internet où tous a été mis en place par le CTIE.

Le ministère de la Digitalisation a également participé au projet et je voudrais également dire que l'Administration des ponts et chaussées a aussi aménager les différents sites.

Voilà donc tous les partenaires qui ont participé à cette réunion et j'en profite évidemment pour les remercier pour leur engagement ainsi que pour la qualité du soutien qu'ils nous ont donc fourni.

Voilà donc la fin de ma propre présentation.

[François Bausch]

Merci à vous deux et j'aimerais peut-être souligner encore une fois deux choses pour que ce soit bien clair : ces centres de dépistage fonctionnent, si l'on remplit certaines conditions et uniquement.

Donc inutile de s'y rendre pour obtenir un test, si on ne remplit pas les conditions.

Il s'agit ici des personnes qui sont soumises au régime CovidCheck au travail et qui ont déjà reçu une première dose de vaccin.

Donc personne ne se rend à ces centres de dépistage pour se rendre au resto.

Non - ces personnes-là seront refusées.

Donc il faudra prendre rendez-vous comme cela vient d'être expliqué et ce qui est important également, c'est que ces centres de dépistage seront mis en places et disponibles jusqu'au 28 février et c'est donc un effort considérable qui est consente ici par l'armée et les préparatifs ont débuté avant noël.

Donc il s'agit clairement d'une phase de transition.

Le gouvernement souhaite mettre à disposition des primo-vaccinés ces tests avec l'intervention de l'armée.

Donc après ce 28 février, ces centres de dépistage fermeront à nouveau leurs portes - pas que quelqu'un se dise "ah je pourrais peut-être encore attendre le mois de mars". Non, non.

Ce ne sera pas le cas. Ce ne sera pas possible pour l'armée.

D'une part parce qu'elle a des missions à mener à bien et qu'elle ne peut pas mettre à disposition ce personnel pendant plus de temps. Mais c'était également la volonté du gouvernement.

Donc nous voulons apporter une aide et mettra quelque chose à disposition des primo-vaccinés.

Mais ceci jusqu'au 28 février prochain.

Nous sommes maintenant à votre disposition, si vous avez des questions.

Nous avons mis des microphones à disposition pour que les spectateurs puissent également entendre les questions.

[Journaliste]

Serge Kesseler, Radio 100,7. Vous avez parlé de la demande estimée.

À combien s'élève cette demande ? Combien de personnes pensez-vous devront se tester chaque jour pendant ce mois et demi ?

[Yves Calmes]

Alors ... de lundi à jeudi, nous serons en mesure de réaliser 10.000 tests par jour.

10.000 tests par jour. Donc 40.000 au total de lundi à jeudi.

6.500 vendredi et samedi et 2.900 dimanche.

Nous arrivons à un total de 56.000 tests par semaine.

[François Bausch]

Et il faut dire également que des calculs ont été faits, combien de personnes entrent en ligne de compte parce qu'il s'agit ici uniquement de personnes qui n'ont pas encore un schéma vaccinal complet.

Nous sommes partis de certains chiffres et nous nous pensons que ces capacités seront nécessaires par rapport aux besoins.

Oui ?

[Journaliste]

Pit Everling, RTL.

Alors, je profite la présence du chef d'État-Major : vous avez vu les critiques du syndicat SPAL concernant l'obligation vaccinale au sein de l'armée.

Alors certains craignent qu'il sera encore plus difficile de trouver de jeunes recrues pour l'armée. Qu'en pensez-vous ?

[François Bausch]

Chacun .... peut avoir son avis et l'exprimer, mais nous ne partageons pas ce point de vue et puis les chiffres du recrutement, et peut-être que monsieur Thull pourra donner plus de détails, nous montrent que cela n'a pas d'influence sur le recrutement.

Je suis toujours surpris en fait ... Bien sûr, tout le monde a le droit de s'exprimer, de donner son avis, mais parfois je m'interroge.

Ce n'est pas quelque chose de nouveau que nous sommes en train d'introduire.

Je donne un exemple: si un soldat doit se rendre au Mali et bien il doit se faire vacciner contre la fièvre jaune.

Alors, il n'y a pas d'obligation vaccinale au Luxembourg contre la fièvre jaune et ça n'aurait pas de sens, mais si un soldat veut se rendre au Mali, il doit se soumettre à cette vaccination.

Alors, si l'on réfléchit aux différentes missions de l'armée et si on se dit également que l'armée doit toujours être prête à intervenir, comment est-ce que ça pourrait fonctionner son vaccination ?

Et je suis heureux de voir que la loi est aussi claire.

J'ai dit à l'armée qu'il fallait appliquer les dispositions de la loi.

[Steve Thull]

En tant que chef d'État-Major de l'Armée, nous devons toujours être prêts pour assurer les missions qui nous sont confiées et si on regarde l'article 2 de notre loi, le premier point petit "c", il y est dit très clairement que nous devons être capables, dès qu'il y a un besoin, que nous devons être prêts à être à disposition et la meilleure protection, c'est effectivement la vaccination.

Donc en tant que chef d'administration, on ne peut que veillez à mener à bien cette mission. Si je ne le faisais pas, alors je serai à côté de la plaque (dans l'original) et donc je suis surpris de lire de tels avis et ce n'est pas toujours exacte, non plus, ce qui est dit.

Nous acceptons tout le monde à l'armée qui ait reçu une première dose de vaccin avant donc de se porter candidat à l'armée et puis cette personne peut recevoir la deuxième dose par la suite alors.

Il faut donc avoir reçu une première dose de vaccin avant de se présenter à l'armée.

On parle de "en instance de vaccination" et c'est une rectification par rapport à ce qui a été dit hier.

Ce n'est donc pas correct ce qui a été dit. Je viens de vous fournir l'explication et de vous dire pourquoi nous accordons de l'importance à cela et nous bénéficions du plein soutien de notre ministre que je tiens à remercier parce que je pense que ce n'est qu'ainsi que nous pouvons rester opérationnel.

Et puis, on constate également que nous notre intervention est nécessaire et nous avons besoin de personnel.

Il faut des effectifs qui sont en bonne santé pour déployer ou pour mener à bien cette mission et si ces personnes tombent malade.

Il faut tout de même pouvoir mener à bien les missions.

Donc les personnes qui travaillent pour nous doivent rester en bonne santé. C'est essentiel pour nous.

[Journaliste]

Comment se déroule l'organisation pratique ? Quel est le taux de vaccination à ce jour ? Avez-vous des informations supplémentaires à ce sujet ?

[Steve Thull]

Je n'ai pas d'informations précises pour des raisons de protection des données.

Par contre ce que je peux vous dire, c'est que nous avons un taux de vaccination qui est plus élevé que celui de la population générale.

La grande majorité des personnes chez nous sont vaccinés d'office et je suis convaincu que les personnes qui veulent rejoindre les rangs de l'armée savent qu'il s'agit d'une profession particulière et qu'il est donc normal de se soumettre à la vaccination pour un tas de vaccins d'ailleurs.

Un chiffre concret - je ne peux pas vous le donner, mais je peux vous dire que notre taux de vaccination est supérieur à 90% et nous le voyons également dans les missions.

[François Bausch]

Comme monsieur Thull l'a dit, le taux de vaccination est extrêmement élevé à l'armée, mais encore une fois - la situation est la suivante : si vous souhaitez rejoindre l'armée, c'est comme si vous souhaitez postuler pour un poste de travail.

Il y a des conditions à remplir. Je vous ai lu les dispositions légales tout à l'heure et oui, vous signez un contrat de travail.

Les conditions sont claires comme de l'eau de roche et il n'y a pas vraiment beaucoup de sujets à discussion.

D'autres questions ?

[Journaliste]

Bonjour, j'ai une question en français. Peut-être cette question a déjà été posée ou abordé par vous par ou par un de mes collègues, mais est-ce que vous pourriez faire un rapide commentaire en français justement sur le la prise de position des syndicats et le recrutement de l'armée et aussi les conséquences potentielles sur le le staff qui est déjà engagé dans des missions etc. à l'armée ?

[François Bausch]

Alors, en résumé ... Est-ce qu'on peut le faire en luxembourgeois ?

Alors, j'ai donné la réponse tout à l'heure, pas sûr que le journaliste nous écoutait.

La législation par rapport au contrat quand vous êtes recrutés pour l'armée est très claire.

Vous avez l'article 3 qui dit : "le militaire peut refuser des actes médicaux portant atteinte à son intégrité physique, sauf quand il s'agit de mesures servants à la prophylaxie de maladies contagieuses et infectieuses.

Alors, c'est très clair : le militaire est obligé de faire les vaccinations nécessaires.

C'est le cas quand il part par exemple en mission au Mali.

Au Mali, c'est prévu que vous devez obligatoirement être vaccinés contre la fièvre jaune.

Ce n'est pas le cas au Luxembourg, mais c'est le cas quand vous allez en tant que militaire au Mali.

Alors, tous les soldats qui vont au Mali sont vaccinés contre la fièvre jaune et là, avec la Covid, c'est la même chose - on applique la même logique par rapport à ... au fait que les militaires doivent être prêts et être à disposition de la population à tout moment et aussi pour ces missions et, évidemment, dans la situation dans laquelle on se retrouve.

Je vois mal par exemple envoyer un militaire au Mali qui serait pendant deux semaines en quarantaine avant d'entamer son service en mission au Mali.

Ce serait une situation impossible et de toute façon tous les autres militaires sur place appliquent le même schéma.

C'est aussi les autres nations européennes et je trouve que ce serait inimaginable que le Luxembourg procède différemment.

Alors la législation est claire. La situation est claire et c'est pour ça que j'ai dit à l'armée, à l'État-major de l'Armée d'appliquer strictement la législation.

Il y-a-t-il encore une question ?

Bien, alors je vous remercie et bien sûr tous les détails vous sont fournis, car ça nous aide dans l'organisation, donc, de pouvoir aussi diffuser le contenu de la conférence de presse pour que le public soit aux courant des mesures qui sont prises.

Merci beaucoup.